



REGLEMENT PARTICULIER CIRCUIT TOUT-TERRAIN



Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale et à la Coupe de France Fol 'Car.

4^{ème} FOL'CAR du Val de Loire 3 ET 4 JUILLET 2021

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA LOIRET organise les 3 et 4 Juillet 2021 avec le concours de Sports Loisirs 2CV le 4^{ème} Fol 'Car du Val de Loire. Cette compétition compte pour le championnat de France de Fol 'Car et pour le championnat de la ligue du Sport Automobile du Centre-Val de Loire.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire sous le N° 012/2021 en date du 20/04/2021 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° 270 en date du 28/04/2021.

L'organisateur fera respecter les différentes mesures gouvernementales en vigueur. En cas de non-respect les pilotes et leurs accompagnants seront exclus du meeting et devront quitter le circuit immédiatement sans remboursement de leur engagement.

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Gilles ROUX</i>	<i>Licence 1504/1482</i>
Membres du Collège	<i>Rémy DUMOND</i> <i>Sophie GARDIA</i>	<i>Licence 1511/3808</i> <i>Licence 1504/54158</i>
Directeur de Course	<i>Joël DORADOUX</i>	<i>Licence 1117/1383</i>
Directeur(s) de Course adjoint(s)	<i>Jean Yves BRISSET</i>	<i>Licence 1504/3244</i>
Adjoint(s) à la Direction de Course	<i>Joël BOURCIER</i> <i>Jacques COURTIN</i> <i>Roland HERMELINE</i>	<i>Licence 1504/6549</i> <i>Licence 1504/6233</i> <i>Licence 1315/37789</i>
Commissaires Techniques délégué FFSA Commissaires Techniques	<i>Hervé DUROU</i> <i>Pascal BOISSAY</i> <i>Philippe COURTIN</i>	<i>Licence 0112 /49716</i> <i>Licence 1201/6464</i> <i>Licence 1504/42190</i>
Commissaire technique stagiaire	<i>Pierre LAUDAT</i>	<i>Licence 1503/307664</i>
Commissaires Sportifs chargés des relations avec les concurrents	<i>Jacques CHAUMERON</i> <i>Gérard TREMBLAY</i>	<i>Licence 1504/8066</i> <i>Licence 1504/209337</i>
Chronométrateur(s)	<i>Jean Marie BLUTEUX</i> <i>Karine LAUNAY</i> <i>Christian RATERON</i>	<i>Licence 1466/9742</i> <i>Licence 1504/53487</i> <i>Licence 1505/9095</i>
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état de la piste	<i>Denis HEMERAY</i>	<i>Licence 1504/9752</i>
Commissaire responsable du parc fermé	<i>Denis KORSAK</i>	<i>Licence 1504/28646</i>
Médecin	<i>Docteur MIZELE</i>	
Référent Covid	<i>Denis HEMERAY</i>	<i>Licence 1504/9752</i>
Responsable du service presse	<i>Jean-Marie DECARNIN</i>	<i>Licence 1504/172388</i>

L'organisateur administratif est l'ASA LOIRET, l'organisateur technique est Sports Loisirs 2CV.

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement dès l'obtention du Permis d'Organisation.

Clôture des engagements : 25 Juin 2021 à minuit.

Publication de la liste des engagés : 26 Juin 2021.

Date et lieu de la compétition : les 3 et 4 Juillet 2021 sur le Circuit Francis Robichon, Lieudit Villesancien, 45590 à St Cyr en Val.

Vérifications le vendredi 2 Juillet de 17h à 18h30 et le samedi 3 Juillet de 8h à 10h30.

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires sportifs : Samedi 3 Juillet à 9h30.

Briefing obligatoire remplacé par écrit (Mesures COVID) remis aux vérifications administratives

Horaire des essais libres : le 3 Juillet de 9h à 12h.

Horaire des essais chronométrés : le 3 Juillet de 16h à 17h.

Horaire de la course : le 4 Juillet de 9h30 à 18h30.

Affichage des résultats provisoires : 15 minutes après la dernière finale.

Remise des coupes sur le Podium à la fin du meeting

NB : Ces horaires pourront faire l'objet d'une modification par communiqué ou additif selon le protocole sanitaire en vigueur.

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le vendredi 2 Juillet de 17h à 18h30 et le samedi 3 Juillet de 8h à 10h30.

La liste des engagés fera foi de confirmation d'engagement. Il appartient au concurrent de vérifier sur le site de l'organisateur (<http://sportsloisirs2cv.wixsite.com/sportsloisirs2cv>) qu'il figure bien sur la liste des engagés. Si à la date du 26 Juin, le concurrent ne figure pas sur la liste des engagés, il lui appartient de prendre contact avec le responsable des engagements au numéro de téléphone suivant : fixe 02 38 58 46 96 ou Portable : 06 61 19 32 40.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Mme RABIAN SYLVIE

46 rue des Champs

45110 Châteauneuf sur Loire

Tél : 02 38 58 46 96 Portable : 06 61 19 32 40 Courriel : rabian.pascal@neuf.fr

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée le 25 Juin 2021 à minuit.

Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 160 € avec la publicité de l'organisateur + 5 € pour l'électricité.

- 320 € sans la publicité de l'organisateur + 5 € pour l'électricité.

Dans le cas où les dispositions en vigueur imposent l'organisation de la manifestation à huis clos ou avec jauge de spectateurs, le montant des droits d'engagement sera majoré :

- + 20€ dans le cas d'un pilote seul

- + 40€ dans le cas de 2 pilotes

(Nota : dans le cas où l'épreuve se déroulerait normalement, en présence de public, ce point sera nul et non avenue).

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 25, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés

3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture pourra être pilotée par deux pilotes.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis (50€).

Le port d'un bracelet obligatoire pour le(s) pilote(s) sera remis à l'accès du circuit ainsi que six bracelets accompagnants par voiture engagée.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Selon réglementation générale Fol 'car

4.4P. NUMEROS

Selon réglementation générale Fol 'Car.

Les plaques de portières et les numéros seront fournis par le promoteur, ASOCFFC.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications administratives.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

Le 4^{ème} fol'car du Val de Loire se déroulera sur le circuit Francis ROBICHON à St Cyr en Val. Il est long de 905 mètres et la largeur est comprise entre 12 mètres et 16 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 10 Janvier 2018 sous le n° 45 15 18 0282 2cv Nat 0905.

L'accès au circuit se fait par la Rue de Vieville.

6.7P. TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé près du PC de Direction de Course. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents à proximité du tableau d'affichage. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant l'épreuve au numéro de téléphone suivant : 06 09 81 68 32 ou 07 71 72 31 90

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires, nombre de tours/manches détaillées en annexe

7.2P. BRIEFING

Le briefing obligatoire des pilotes n'aura pas lieu en raison du respect des règles sanitaires ; un briefing écrit sera remis lors des vérifications administratives.

Parade des pilotes : Une parade des Pilotes est prévue avant la Finale. L'organisateur se réserve le droit de la supprimer.

7.6P. PARC FERME FINAL

Selon réglementation générale Fol'Car.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Selon réglementation Championnat de France et réglementation générale de fol'car.

ARTICLE 10. PRIX

10.2P. PRIX

Les prix suivants seront distribués pour un total de 3000€.
Détail des prix en €.

CLASSE 1 : jusqu'à 1600 cm3			
1 ^{er}	260€	6 ^{ème}	140€
2 ^{ème}	220€	7 ^{ème}	120€
3 ^{ème}	210€	8 ^{ème}	80€
4 ^{ème}	190€	9 ^{ème}	60€
5 ^{ème}	170€	10 ^{ème}	50€

CLASSE 2 : de 1601 à 2000 cm3			
1 ^{er}	260€	6 ^{ème}	140€
2 ^{ème}	220 €	7 ^{ème}	120€
3 ^{ème}	210€	8 ^{ème}	80€
4 ^{ème}	190€	9 ^{ème}	60€
5 ^{ème}	170€	10 ^{ème}	50€

Les prix seront si possible remis aux pilotes après la Finale ou envoyés par courrier sous 48 Heures.

Dans le cas où les dispositions en vigueur imposent l'organisation de la manifestation à huis clos ou avec jauge de spectateurs, aucun prix en espèces ne sera distribué.

(Nota : dans le cas où l'épreuve se déroulerait normalement, en présence du public, ce point sera nul et non avenu).

Podium des 3 premiers à l'issue de la finale.

10.3P. COUPES

Par Voiture :

Coupe aux 3 premiers de la Finale A.

Coupe aux 3 premiers de la Finale B

Coupe aux 3 premiers de la Finale C

Coupe aux 3 premières féminines toutes classes confondues

Coupe au 1er Junior toutes classes confondues

Une remise de coupes ou trophées sera également effectuée pour les commissaires le dimanche midi.

10.4P. REMISE DES PRIX

La remise des Prix aura lieu près du podium.

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISTEUR

Nombre de postes de commissaires : 7

Nombre de commissaires par poste : 2 à 3

Nombre d'extincteurs par poste : deux de 6 kg (à poudre)

11.2P. MEDICALISATION

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulances pour les concurrents : 2 ambulances

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation : oui

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention d'organisation : Ci jointe

Horaires détaillés de l'épreuve :

Essais libres : Samedi 3 Juillet de 9h à 12h	3 tours
Essais chronomètres : Samedi 3 Juillet à partir de 16h	3 tours (1 tour lancé, 2 tours chronométrés)
Manches qualificatives : Dimanche 4 Juillet de 9h05 à 14h10	9 Tours
Finales : Dimanche 4 Juillet de 15h25 à 18h05	9 tours Finale C 10 tours Finale B 11 tours Finale A

La pole position est fixée à droite

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit : ci jointe

Dossier de sécurité : voir art 6.1

Paddock

L'électricité est fournie par l'organisateur. Afin de contribuer aux frais électriques, **une somme de 5 euros sera à Payer** lors de l'engagement pour chaque véhicule inscrit.

Dans le paddock, les réserves de carburants ne sont autorisées que dans des jerrycans métalliques. Chaque Concurrent doit être en possession d'un extincteur poudre de 6kgs.

La vitesse est limitée à 10Km/h.

Une bâche au sol d'au moins 5m x 4m devra être mise en dessous des voitures de course pendant toutes les opérations d'assistance mécanique sous peine d'une amende de 200 euros.

Il est strictement interdit, pour raison de sécurité, de brancher des **matériels de cuisson**, des **climatiseurs** ou des **Congélateurs** sur le **réseau électrique** de l'organisateur.

Les concurrents doivent obligatoirement reprendre leurs produits polluants et leurs déchets.

EN AUCUN CAS, CES PRODUITS ET DECHETS NE DOIVENT ETRE LAISSES SUR PLACE.

En cas de non-respect l'organisateur pourra exclure le pilote ainsi que ses accompagnants et sans remboursement des frais d'inscription.

Doublure : Lors du meeting, il sera organisé une épreuve de la Coupe de France de 2CV CROSS.